

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Secrétariat général-SG/SPES

### Décision du 6 mars 2018 relative à l'intérim de la présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées

NOR : TREK1806325S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État;

Constatant la vacance de la présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées;

Constatant la vacance de la vice-présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme ENGSTRÖM (Régine), secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire, est chargée de l'intérim de la présidence du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées pour le conseil d'administration du 15 mars 2018.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 6 mars 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service du pilotage  
et de l'évolution des services,*  
J.-P. DENEUVY